



## Intervention couvreur avant compromis

-----  
Par Immo56Achat

Bonjour,

Nous allons prochainement acheter avec ma copine une maison. Sans négociation de notre part, le vendeur nous a choisi comme futur acquéreur. Nous avons signer une offre d'achat au prix. Le compromis de vente est prévu la semaine prochaine.

Je suis passé la semaine dernière juste devant la maison. J'ai remarqué qu'il y avait un couvreur, enlevant le chapeau et le tuyau de cheminée. On avait pourtant prévenu le vendeur lors de la première et deuxième visite de laisser le chapeau ainsi que le tuyau de cheminée pour que l'on puisse mettre l'année prochaine un poil bois.

Ma question est la suivante, ai-je la possibilité de renégocier le prix sachant que nous avons signé l'offre d'achat avant donc l'intervention du couvreur ?

Dans l'attente de votre retour, je vous remercie par avance.

Cordialement

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Le compromis n'est pas encore signé. Vous avez un droit de rétractation pendant dix jours après notification du compromis. Vous pouvez donc vous retirer votre offre d'achat.

-----  
Par Immo56Achat

Bonjour,  
Merci de votre retour.

Il est donc possible de renégocier le prix, la question est de savoir si ce n'est pas trop dangereux de se mettre à dos les vendeurs, et ainsi perdre la maison.

-----  
Par Nihilscio

A vous de voir. Vous pouvez vous rétracter ou renégocier. Cela n'implique pas que vous ayez intérêt à le faire. Il est pour le moins curieux que le vendeur démonte ce que vous lui avez demandé de conserver. La cheminée n'est peut-être pas en état d'être utilisée.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Immo56,  
Je comprends que vous souhaitez avoir un chauffage au poil !

Pour l'instant, il me semble que vous allez un peu vite en besogne. Si le vendeur s'est aperçu que sa cheminée n'était pas aux normes (coude ou autre fantaisie), il se dépêche de faire reprendre l'anomalie.

Le fait d'avoir VU un couvreur EN TRAIN d'enlever quelque chose ne prouve aucunement qu'il ne va pas remettre autre chose après.

Il est donc prématuré de vous emballer sur une hypothèse de non-respect de vos désirs.

Et si jamais c'était le cas, un intervenant vous a indiqué quoi faire.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Je suppose qu'avant de venir poser la question sur un forum, vous avez demandé au vendeur ce qu'il faisait faire comme travaux, quelle est sa réponse ?